

Paris, le 8 novembre 2023

[Projet de loi avancement des négociations commerciales]

La FEEF salue la reconnaissance de la différenciation PME-ETI pour les prochaines négociations commerciales

Suite à l'examen en commission mixte paritaire du projet de loi « *portant mesures d'urgence pour lutter contre l'inflation concernant les produits de grande consommation* », la FEEF se réjouit de l'accord trouvé entre députés et sénateurs donnant la priorité aux fournisseurs PME-ETI pour les prochaines négociations commerciales.

La FEEF salue les apports des sénateurs et des députés ainsi que l'écoute du Gouvernement dans le texte final permettant de protéger les PME-ETI fournisseurs de la distribution, garantes de notre souveraineté industrielle et alimentaire.

Accorder aux fournisseurs PME-ETI de conclure leurs négociations 15 jours avant les multinationales était en effet vital pour leur assurer l'accès aux rayons de la grande distribution.

La reconnaissance par la loi du seuil de différenciation à 350 millions d'euros de chiffre d'affaires groupe est une réelle avancée en matière de relations commerciales. En cohérence avec la réglementation européenne, ce seuil est un élément déterminant pour préserver les PME et les ETI implantées dans les territoires et engagées dans les filières agricoles locales et françaises.

« C'est la première fois en droit français des relations commerciales que le législateur différencie enfin entre les entreprises à taille humaine par définition locale, et les multinationales. Cette différenciation à 350 millions d'euros de chiffre d'affaires groupe devra guider la refonte des négociations commerciales annoncée par le Gouvernement. C'est la condition aux objectifs de réindustrialisation, de création d'emplois locaux et donc de relance du pouvoir d'achat des Français », explique Léonard Prunier, Président de la FEEF.

A propos de la FEEF :

La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les PME-ETI des produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garantes de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « **PME+** » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution. www.feef.org

Contact presse

FEEF : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : vfeuillebois@feef.org